



## partage vacance scolaire d'été

Par **rose18**, le **06/04/2011** à **12:44**

Bonjour,

Le 20 septembre 2010 j'ai eus un jugement par le jaf pour la garde de ma fille agée de 4 ans son père a le 2ème et 4ème we ainsi que le 1er et 3ème mercredi et la moitié des vacances scolaires.

cette année j'ai la première semaine de vacance je me pose la question pour les vacances de cet été car je voudrais savoir si les vacances se partage 2 semaines de juillet et 2 semaines d aout car la laissé partir 1 mois complet serais long pour elle mais dans mon jugement ce n'est pas précisé , il est écrit la moitié des vacances scolaires. merci de votre réponse cordialement.

Comment puis je faire pour fractionner ces vacances?

Par **Claralea**, le **06/04/2011** à **12:49**

Bonjour, en general, les vacances scolaires sont partagées en 2 et non en 4. Soit un mois avec l'un et un mois avec l'autre parent.

Son pere ne pourra peut etre pas prendre 2 semaines en juillet et 2 semaines en aout pour profiter pleinement de sa fille.

Si vous vous entendez bien avec lui, voyez ensemble pour vous arranger mais la moitie des vacances, c'est bien un mois, juillet OU aout

$$2 \times 1/4 = 1/2$$

Par **alchimie**, le **07/04/2011** à **09:55**

La moitié des vacances scolaires ne signifie pas obligatoirement deux fois un mois. Cela peut être également 15 jours en juillet et 15 jours en août, et le jugement sera également respecté de cette façon.

C'est probablement pour accorder cette souplesse que les jugements précisent "la moitié des vacances" car effectivement " $2 \times 1/4 = 1/2$ "

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **09:57**

En général, les jugements mentionnent "la 1ère moitié, les années paires" ou un truc dans le genre. Donc on est bien dans l'obligation (sauf accord des deux parties), de faire deux fois une moitié.

Par **alchimie**, le **07/04/2011** à **11:28**

C'est parfaitement exact. Il est certain que plus les jugements sont précis, moins ils sont sujets à discussion.

Mais mon impression à cet égard est que certains juges - à tort ou à raison .. -, restent un peu "dans le flou" en espérant favoriser ainsi un dialogue entre les parents.

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **11:31**

Oui, mais là, le jugement semble précis (1ere semaine, WE numérotés et non 1 sur 2 etc.)